



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 février 2012

Soixante-sixième session

Point 17, b, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/66/438/Add.2)]

#### **66/188. Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>1</sup>, qui dispose que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, notamment pour l'alimentation, la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition<sup>2</sup> et la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup>, en particulier l'objectif 1 du Millénaire pour le développement, sur le fait d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015,

*Ayant à l'esprit* la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation<sup>4</sup>, ainsi que la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire<sup>5</sup>,

*Rappelant* sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a souscrit au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>6</sup>, et rappelant également le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>7</sup>,

<sup>1</sup> Résolution 217 A (III).

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. I.

<sup>3</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>4</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996* (WFS 96/REP), première partie, appendice.

<sup>5</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.

<sup>6</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>7</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.



*Rappelant également* la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>8</sup>,

*Rappelant en outre* la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et son document final<sup>9</sup>,

*Prenant note* des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en particulier ses activités récentes sur la financiarisation des marchés des produits de base,

*Prenant note également* des initiatives récentes qui ont pour objectif d'aider les gouvernements, les entreprises et les agriculteurs à réduire les risques liés à la volatilité excessive des cours des produits alimentaires et à être mieux à même de gérer ces risques, en particulier dans les pays les plus pauvres,

*Consciente* qu'il faut soutenir une action globale et concertée afin de s'attaquer aux causes multiples et complexes de la volatilité excessive des cours des produits alimentaires et des produits de base connexes sur les marchés financiers,

*Profondément préoccupée* par la volatilité excessive des cours des produits de base et par ses conséquences pour la sécurité alimentaire et le développement durable dans les pays en développement et, en particulier, par le fait que de nombreux pays en développement et pays en transition tributaires des produits de base restent extrêmement vulnérables aux fluctuations excessives des cours, et considérant qu'il faut améliorer la réglementation, le fonctionnement et la transparence des marchés financiers et des marchés des produits de base afin de remédier à la volatilité excessive des cours de ces derniers,

*Déclarant de nouveau* que le système financier international doit promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et profitant à tous, un développement durable et l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, tout en permettant de mobiliser de façon cohérente toutes les sources de financement du développement,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général intitulé « Développement agricole et sécurité alimentaire : progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire », qui met notamment en relief le développement considérable de la financiarisation des marchés des produits de base depuis 2004 environ, comme en témoigne l'augmentation du volume des investissements financiers effectués sur les marchés des dérivés des produits de base<sup>10</sup>,

*Prenant acte également* du rapport intitulé « Volatilité des prix sur les marchés agricoles et alimentaires : réponses politiques »<sup>11</sup>, publié le 2 juin 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Fonds monétaire international,

---

<sup>8</sup> Résolution 63/239, annexe.

<sup>9</sup> Résolution 63/303, annexe.

<sup>10</sup> Voir A/66/277, par. 10.

<sup>11</sup> Coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation de coopération et de développement économiques en tant que rapport commun au Groupe des Vingt (G-20).

l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire,

1. *Apprécie* l'initiative, Forger un consensus international pour réduire la volatilité excessive des cours et la spéculation sur les marchés des produits de base, du Président de la République dominicaine, M. Leonel Fernández Reyna ;

2. *Souligne* qu'il convient de prendre des mesures énergiques en vue de réduire la volatilité excessive des cours des produits alimentaires, tout en sachant que ses causes ne sont pas encore bien comprises et que de nouveaux travaux de recherche sont nécessaires, et souligne à cet égard qu'il faut promouvoir une plus grande transparence et la diffusion d'informations sur les marchés à tous les niveaux ;

3. *Souligne également* qu'il importe de disposer en temps opportun d'informations précises et transparentes pour aider à lutter contre la volatilité excessive des cours des produits alimentaires, prend note à cet égard du Système d'information sur les marchés agricoles hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et invite instamment les organisations internationales concernées, les acteurs du secteur privé et les gouvernements à assurer la diffusion auprès du public de produits d'information à jour et de qualité sur les marchés des produits alimentaires ;

4. *Prie* son président d'organiser, à sa soixante-sixième session, un débat thématique de haut niveau, qui se tiendra en séance plénière et auquel participeront les États Membres, des experts indépendants et d'autres parties intéressées, en vue de susciter un échange de vues sur les moyens de lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes, en tenant compte des travaux réalisés dans ce domaine aux niveaux national, régional et international ;

5. *Invite* tous les organismes compétents des Nations Unies et autres organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que les institutions des Nations Unies et organisations internationales compétentes à participer activement au débat thématique de haut niveau et à poursuivre leurs travaux de recherche et leurs études sur la question ;

6. *Estime* qu'il importe, dans le cadre de ce dialogue, de prendre en considération les besoins des pays en développement, et souligne qu'il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, qui doivent faire face au problème de la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes pour assurer leur sécurité alimentaire ;

7. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des résultats du débat thématique de haut niveau dans les rapports qui seront présentés à ce sujet au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique » et des autres questions pertinentes.

91<sup>e</sup> séance plénière  
22 décembre 2011